



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 17 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept janvier à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18  
Pouvoir : 5  
Absents : 4

Date de la convocation : 10/01/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, ROYER Freddy, SULLI Bruno .

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

BARANGER Marie-Noëlle représentée par C PIAULET  
BEUROIS Thierry représenté par JF FRAUDEAU  
JARASSIER Corinne représentée par C LECOQ  
LEVRAULT Charly représenté par L CLAVE  
RENAUD Didier représenté par B MASSONNEAU

**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine.

**Secrétaire de séance** : Viviane DEBIAIS

## DELIBÉRATION N° 02

**RAPPORTEUR** : Christine PIAULET

**OBJET** : TRANSFORMATION DE POSTE AU 1ER FEVRIER 2019

Le conseil municipal est informé qu'il convient de procéder à une transformation de poste pour un agent de la commune. Cette transformation de poste concerne une augmentation du temps de travail.

Il est donc proposé au conseil municipal la transformation de poste suivante au 1er février 2019 :

**-transformer un poste d'adjoint technique de 30H à 31H.**

VU l'avis favorable de la commission du personnel du 12 décembre 2018,

VU la demande en date du 14 décembre 2018 formulée par l'agent,

VU l'avis favorable du bureau municipal du 8 janvier 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide** de transformer un poste d'adjoint technique de 30H à 31H à compter du 1er février 2019;
- fixe** la liste des postes de la commune conformément au tableau joint ;
- charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous  
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

